

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du jeudi 20 juillet 2017 à 20 h30

Sont présents : Mickaël ARANDA, Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Régis BIDAULT, Alexandre CRETIAUX, Brigitte DAVID, Marcel DUFOUR

Sont absents : Laurent CAGNE, Blandine GROS, Norbert LAMBEY

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Brigitte DAVID a donné pouvoir à Sylvie GAY.

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juin 2017 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2017 est approuvé, avec une abstention.

- **Souscription à l'option complémentaire « Phase opérationnelle » dans le cadre de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire :**

Mme le Maire explique que l'Agence Technique Départementale est chargée d'apporter, aux collectivités qui le demandent et adhèrent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Le 9 avril 2009, le Conseil Général de Saône-et-Loire avait proposé la création de cette agence sous la forme d'un établissement public administratif. Les statuts ont été adoptés par l'assemblée générale constitutive du 15 octobre 2009 et modifiés en assemblée générale extraordinaire les 29 novembre 2010 et 11 décembre 2015. Le 7 juin 2012, le Conseil Municipal de Saint Germain-du-Bois s'est prononcé pour l'adhésion à l'ATD, compte-tenu de l'intérêt pour la commune de bénéficier de cette option complémentaire.

Mme le Maire propose de souscrire, pour la durée restant du mandat du Conseil Municipal, à l'option complémentaire « phase opérationnelle » proposée par l'Agence, avec renouvellement tacite. Cette option permettra à l'ATD de fournir à notre commune une assistance à maîtrise d'ouvrage, sur tous les projets en cours ou à venir. Elle suppose une cotisation annuelle équivalente à 1,50 € par habitant.

Mme le Maire ajoute que cette option complémentaire permettra de bénéficier d'un suivi des projets à toutes les étapes de leur mise à œuvre, et non uniquement à leur démarrage comme c'est le cas actuellement. M. Jean-Claude VIEUX souligne que l'ATD est de très bon conseil. M. Gaëtan MOISSON estime que l'appui de l'ATD est important car sans parti pris. M. Mickaël ARANDA rappelle qu'en plus de cette garantie d'indépendance, l'ATD réalise des études à un coût modeste. S'interrogeant sur la responsabilité de l'ATD dans la réalisation des projets, il est rappelé que l'ATD n'a qu'un rôle de conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de souscrire, pour la durée restant à courir du mandat du Conseil Municipal, à l'option complémentaire « phase opérationnelle » proposée par l'Agence Technique Départementale ;**
- **d'approuver le versement de la cotisation complémentaire correspondante fixée par l'Assemblée générale.**

- **SICED - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif 2016 :**

Mme le Maire indique que M. le Président du SICED a remis le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif au titre de l'année 2016. Elle ajoute qu'il est à disposition des élus en Mairie. Elle présente quelques points issus du rapport :

- Collecte des ordures ménagères : 29 945 habitants desservis, 5 323 tonnes collectées, soit 177,8 kg par habitant ;
- Collecte des journaux en hausse de 41 tonnes, soit + 6,8 % ;
- Collecte du verre : + 55 tonnes, soit + 4,3 % ;
- Prévention des déchets : communication, sensibilisation, charte éco-exemplaire ;
- Compostage domestique en augmentation, tout comme la vente de composteurs ;
- Installations d'assainissement non collectif : 8 762 implantées sur le territoire du SICED, dont 369 sur notre commune.

M. Patrice CALVEZ fait remarquer que les quantités d'ordures ménagères collectées sont inférieures aux références nationales (268 kg / hab) et départementales (213 kg / hab).

M. Gaëtan MOISSON s'interroge sur la possibilité de faire payer la collecte des déchets ménagers en fonction du poids collecté dans chaque foyer, afin d'inciter davantage au tri. Pour M. Mickaël ARANDA, cette option est risquée, car elle pourrait conduire à des comportements déviants (déchets jetés dans la nature, augmentation des déchets dans les poubelles communales...).

Les conditions à remplir en vue de l'adhésion de notre commune à la Charte Eco-exemplaire seront étudiées.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel du SICED au titre de l'année 2016.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Ecole Marie Curie - Conseil d'Ecole du 16 juin 2017 :**

Mme Françoise MARIZY présente le compte-rendu du dernier conseil d'école maternelle :

- Effectif rentrée 2017 : 64 élèves ; avec une rentrée échelonnée en petite section ;
- Retour à la semaine de 4 jours voté, avec 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention ;

Mme le Maire indique que l'Inspecteur d'Académie a validé le retour à la semaine de 4 jours et précise que l'école se terminera finalement à 16 h30 et non 16 h 45 comme envisagé initialement. En effet, l'horaire de 16h45 ne permet pas à la commune de Bouhans de gérer avec le même bus les écoles primaire et maternelle puis le collège. Cette réduction de 15 minutes de la pause méridienne permettra cependant toujours d'assurer deux services à la cantine.

M. Gaëtan MOISSON regrette qu'il faille revenir sur les horaires alors qu'ils ont été validés lors du conseil d'école.

- La sortie scolaire a eu lieu le 23 juin au Parc des Oiseaux à Villars-les-Dombes.
- Les élèves de grande section ont visité l'école élémentaire et la classe de CP le 6 juillet.
- Les demandes à la Mairie ont été listées.

- **Voirie 2017 - Travaux CCBR 71 :**

M. Jean-Claude VIEUX présente les travaux qui vont être réalisés sur notre commune :

- Travaux pris en charge par la CCBR 71 :

- Reliquats 2016 pour l'impasse du Villey et le chemin de Layer au Prost des Vernes,
 - Chemin de la Torchepotte à la Gravière (va être goudronné),
 - Chemin de la Revaillère,
- soit un coût de 31 841,40 € HT à la charge de la CCBR 71.

- Travaux pris en charge par la commune :

- Empierrement des chemins « blancs » : chemin de la Brussière, chemin de la Croix Rouge à la Balme, route de la Balme au Villey, chemin du Ruisseau,
- Sablé autour de l'Etang Titard,
- Réfection de la place derrière la Poste.

Ces travaux représenteront un coût pour la commune de 39 889,00 € HT, mis au budget. Notre commune bénéficie, pour leur réalisation, des mêmes tarifs que ceux de la CCBR 71.

- **Commissions Jeunesse et Urbanisme:**

Le projet de mise en sécurité des écoles a été présenté par l'architecte au personnel communal des garderies, au personnel des services techniques de la mairie, au personnel enseignant, au représentant de l'Inspecteur de l'Education Nationale. Cette rencontre a permis de recueillir de nombreuses propositions. C'est le budget qui guidera les choix qui seront faits.

- **Agence de l'Eau :**

Mme le Maire rappelle que des travaux sur le réseau d'assainissement ont été envisagés sur 3 ans, avec mobilisation de subventions de l'Agence de l'Eau. M. GITENAIT (Agence de l'Eau) a informé notre commune, par mail et par téléphone, qu'en cette fin de 10^{ème} programme d'intervention, des contraintes budgétaires impactent les capacités de financement de l'Agence de l'Eau, si bien qu'au lieu de 50 % de subvention, la commune ne pourrait prétendre qu'à 30 %. Sur un montant global de travaux de 800 000 €, l'Agence de l'Eau serait à même de proposer 206 000 € de subvention pure et 593 000 € d'avance remboursable (0 % sur 10 ans avec 1 an de différé sur les remboursements). Par prudence, le Conseil Municipal préfère envisager les programmes de travaux année par année. L'acquisition d'un emplacement de 20 m² sera possible pour le futur poste de relevage route de Chalon.

- **Transport scolaire :**

Le prestataire auquel la commune a eu recours en fin d'année scolaire pour le service du bus scolaire ne souhaite pas renouveler le contrat à la rentrée 2017. Un devis a été demandé à une autre entreprise, au tarif de 170 € / jour pour un bus de 31 places. En plus du coût que cela représente, la taille du bus ne semble pas adaptée. M. Guy BOIVIN devrait reprendre le travail le 8 août et suivre une formation fin août. Le bus communal sera remis en service pour la prochaine rentrée scolaire.

- **Pays de la Bresse Bourguignonne - approbation du SCoT :**

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne a été approuvé par le Comité syndical du 26 juin 2017.

Avant son entrée en vigueur, des mesures de publicité sont prévues par la loi, telle l'affichage de la délibération d'approbation dans toutes les mairies du territoire.

Le Syndicat Mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne invite donc notre commune à procéder à l'affichage obligatoire de la délibération dès réception (7 juillet 2017) et pendant un mois minimum. Le dossier du SCoT approuvé doit également être tenu à disposition du public. Il est pour cela transmis au format numérique sur un CD-Rom.

- **Informations diverses :**

- Challenge de la Commune la plus sportive : comme il y a deux ans, notre commune fait partie des 3 communes finalistes, sans remporter le 1^{er} prix, qui a été décerné cette année à Marcigny.
- Depuis le 20 janvier 2017, 16 maisons se sont vendues sur la commune, sans préemption.
- Décisions prises par Mme le Maire suite à délégation du Conseil Municipal :
 - Contrat d'honoraires relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'extension de la salle de musculation (5 670 € HT / cabinet Sandrine CARTALLIER Architecture) ;
 - Audit énergétique de 3 bâtiments communaux (devis de 6 050 € HT, cabinet d'ingénierie énergétique DUPAQUIER) ;
 - Opération de mise en sécurité et rénovation des écoles :
 - lot 1 / désamiantage d'un bâtiment scolaire : 63 921 € - SAS DEVARENNES,
 - lot 2 / démolition du bâtiment : 29 427 € - SARL MARMONT ;
 - Opération Voirie -Réseaux divers : signature d'un devis pour les travaux à réaliser sur différentes voies communales – EIFFAGE (cf. paragraphe « Voirie 2017 – Travaux CCBR 71 »).
- Le jury départemental des Villes et Villages fleuris a visité notre commune. Le problème de l'enherbement en raison de l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires depuis le 1^{er} janvier dernier a été évoqué.
- Une réunion quant à un projet d'implantation d'éoliennes a eu lieu à Saint Usage. M. Jean-Paul CAVARD y a participé.
- Feu d'artifice du 14 juillet : le recours à un artificier sera vraisemblablement nécessaire à partir de 2019 (800 € à ajouter aux 5 000 € du feu d'artifice). L'UCIA s'est montrée satisfaite de la tenue du bal sous le marché couvert.
- Un reportage a été diffusé sur France 3 suite à la signature de la convention avec le SDIS.
- Le prochain marché estival du camping aura lieu le 6 août.
- Les remerciements reçus en Mairie sont présentés.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mercredi 20 septembre 2017 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 57.